



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : martressurmorge@orange.fr

**** INFORMATION AU PUBLIC ****

SECHERESSE 2023

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène

« Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 01 juillet au 31 décembre 2023 »

L'arrêté ministériel du 18 juin 2024 publié au Journal Officiel de la République Française sous la référence NOR : IOME2415881A reconnaît la commune des Martres-Sur-Morge en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « *Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 01/07/2023 au 31/12/2023* ».

Si vous êtes concernés par des sinistres résultants de ce phénomène, **vous disposez de 30 jours à compter de la publication au JO de l'arrêté ministériel (02 juillet 2024) pour le communiquer à votre assurance** et ainsi faire valoir votre droit.

Une copie de l'arrêté de reconnaissance est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.